



## Revalorisation prestations compensatoires

Par **clemt20**, le **16/04/2009** à **09:16**

Bonjour, rndivorcée depuis février 2002 , mon ex mari a été condamné à ma payer une prestation de 762.25 € mensuel pendant 8 ans . J'ai déjà dû faire appel à un huissier car il avait arrêté de la payer.rnJe n'ai jamais demandé la revalorisation de cette pension car il narrête pas de me dire qu'il n'a pas d'argent ( il vient de s'acheter une nouvelle maison et ses voitures sont du type porsche....). Je viens d'apprendre incidemment que son compte épargne affiche un montent de 100 000 €. Je trouve qu'il y v un peu fort en me disant qu'il ne peut pas en plus de la pension, accepter de la revaloriser.rnrnDonc depuis février 2002, il ny a eu aucune revalorisation. Comment dois je m'y prendre ? jusqu'à quand puis je remonter pour demander cette revalorisation? à combien cela s'élèvera t il? ((montant initial X indice du mois de novembre précédant la revalorisation sur indice du mois de la décision initiale)rnrnmerci